

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

de la Commune de COGOLIN

Séance du lundi 16 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika QUAREZKI à Michel DALLARI /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Formalités de publicités effectuées,
le 27 JUIN 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 17 JUIN 2014
Visa du :

Monsieur le Maire expose qu'une concertation entre les services de l'Etat, les maires des communes de la presqu'île et les représentants des sociétés assurant des transports en hélicoptère a été engagée dès le mois d'avril pour préparer, comme l'an dernier, le dispositif d'accueil des mouvements d'hélicoptères sur la presqu'île de Saint-Tropez dans le cadre du transport de personnes à la demande.

Il rappelle que, depuis 2012, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition d'un exploitant le terrain communal sis quartier Négresse (à côté du réservoir d'eau) cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant les créneaux horaires d'interdiction des mouvements des plateformes responsables (pause méridienne).

En 2013, la gestion de l'hélicoptère a été confiée à la société RCE Hélistation de Grimaud.

Pour la saison 2014, l'arrêté préfectoral fixant les conditions d'utilisation ne nous est pas parvenu à ce jour.

N° 2014/061

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION D'UNE HELISURFACE POUR LA SAISON ESTIVALE 2014

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
TERRAIN COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION
D'UNE HELISURFACE POUR LA SAISON ESTIVALE 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse (à côté du réservoir d'eau) cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² à un gestionnaire, la société RCE Hélistation de Grimaud.

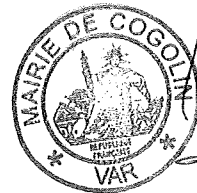
Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance dont le montant est fixé à 65 euros par poser, encaissé par le gestionnaire dont la rémunération est fixée à 25 % du total des recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse, cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant les créneaux horaires autorisés à la société RCE Hélistation de Grimaud,
- de fixer le montant de la redevance à facturer aux compagnies utilisatrices à 65 euros par poser,
- que la rémunération du gestionnaire sera égale à 25 % des recettes facturées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE